

## CTL du 26 mars 2021 – SPF et Cadastre

### Rien de tel que l'analyse du travail réel par celles et ceux qui exécutent les missions pour exprimer les revendications !

Toulouse, le 7 avril 2021

La CGT n'a pas siégé au CTL le 26 mars. Elle n'en a pas moins effectué le travail d'analyse des documents fournis et, surtout, est allée rencontrer, sur sites, les collègues impacté·e·s par les contre-réformes en cours (en Haute-Garonne) comme sur l'ensemble du territoire.

**Concernant la création du PELP, l'analyse repose intégralement sur un texte rédigé par les collègues de Colomiers et transmis aux organisations syndicales de leur choix.** Nous avons pris le parti de l'intégrer à notre publication et l'avons relayé auprès du directeur régional le 29 mars. Il s'est engagé à leur répondre. Nous serons attentifs à ce que les réponses apportées ne soient pas seulement du verbiage mais s'accompagnent de résultats concrets sur les conditions de travail des personnels précisément relevées dans le texte.

### Fusion des CDIF de St-Gaudens et Muret

**Le CDIF de St-Gaudens devient une antenne du CDIF de Muret au 1er septembre 2021.**

**Ceci constitue indéniablement un affaiblissement du service public dans le Comminges.** Les belles promesses laissant miroiter l'installation de services dans nos campagnes (démétropolisation?) sont abandonnées au profit des villes. Par expérience, les antennes sont toujours mal loties et elles finissent par disparaître. Le CDIF de Muret récupère 108 communes du CDIF de Colomiers. Cette montée en puissance de Muret se fait avec un effectif à minima. Trois C et un géomètre de plus pour s'occuper de ce vaste secteur, c'est vraiment trop peu, de l'aveu même de nos collègues cadastraux. Quatre géomètres sont comptabilisés à St-Gaudens. Or, l'un d'eux est détaché sur la mission assiette, où le volume des tâches est important, un poste de C n'est pas pourvu, et le contentieux, très chronophage, est presque aussi volumineux qu'à Muret (où l'effectif est le double). Deux



géomètres doivent même, en plus de leurs missions, traiter les documents d'arpentage habituellement dévolus au cadre A. Celui-ci a déjà fort à faire en plus de son rôle de pilotage avec les locaux professionnels. La création du PELP devrait libérer du temps, pourtant de nombreuses tâches liées aux locaux professionnels comme la gestion de BNDP, les changements d'adresse, les mises à jour du non bâti ou encore l'accueil de premier niveau seront toujours dévolus à l'antenne. Et tout cela, avec du temps partiel non compensé (comme partout), le départ à la retraite de deux agents expérimentés et un agent B en moins. Bref, une fois de plus, les bras manquent !

### Secteur public foncier (SPF) de St-Gaudens et Muret

**Le SPF de St-Gaudens deviendra une antenne du SPF Muret le 4 octobre 2021.**

Afin de permettre une convergence au 30/05/21, le SPF de Muret enregistre des actes dématérialisés (Téléacte) de St-Gaudens. Or, si St-Gaudens accuse 43 jours de retard d'enregistrement par rapport à Muret, c'est une conséquence directe de la décision de la direction, il y a plusieurs mois. Depuis, les faibles effectifs de St-Gaudens (le départ à la retraite d'un agent expérimenté, associé à la crise Covid) mettent les agents sous pression. Muret renforce sur les téléactes mais les actes papiers sont très nombreux.

Le service est actuellement en déficit est de 1.6 ETP. Et, en plus, en 2022, un agent partira à la retraite.

---

**Syndicat CGT Finances publiques – Section de Haute-Garonne**

Centre des Finances publiques, 17 ter Bld Lascrosses 31000 Toulouse

<http://www.dgfip.cgt.fr/31/>

[cgt.drifip31@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:cgt.drifip31@dgfip.finances.gouv.fr)

Nous veillerons à ce que le nouveau Tagerfip soit respecté avec 4 B et 3C en équivalent temps plein !

Pour l'accueil premier niveau de l'enregistrement les agents doivent se débrouiller depuis novembre 2019 sans avoir bénéficié d'une vraie formation. Ils ne disposent de l'application « Patrimoine » pour renseigner le public que depuis ce mois de mars 2021 !

À la différence des particuliers, les professionnels ne seront plus accueillis : encore un service de moins !

Pour l'intérêt du travail, les agents souhaitent ne pas dépendre du bon vouloir de la hiérarchie. C'est grâce à l'intervention du responsable de Muret que toutes les tâches seront proposées aux agents de St-Gaudens. Le départ de ce responsable ne doit pas signifier le tout « téléacte » comme seul horizon pour les agents !

## Fusion des SPF de Toulouse

Nous nous sommes exprimés de manière générale sur ce sujet dans une publication spécifique que vous pourrez retrouver sur notre site : <http://www.dgfip.cgt.fr/31/spip.php?article729>

Depuis cette publication, la date de fusion a été annoncée officiellement : ce sera le 8 avril 2021. Ce qui ressort d'une visite du service il y a quelques jours, c'est l'entassement des collègues au sein des bureaux ! En situation normale, ce serait déjà serré, mais en situation pandémique... Ce qui ressort des documents transmis aux OS pour le CTL, ce sont quelques « inexactitudes », comme le fait que le pilotage de la gestion du stock des déclarations de succession qui font l'objet de paiement différé et/ou fractionné serait « confié à l'adjoint du comptable » ou le fait que « des actions spécifiques aient été déployées (tutorat et formations du chef de contrôle) ». La direction ira expliquer cela aux agents.

L'absence de poste de travail pour les EDR nous a également été signalé.

Au final, quels que soient les aménagements et l'organisation longuement détaillés, il n'en demeure pas moins que cette fusion a pour objectif les fameuses « économies d'échelle » et la qualité du fichier et les conditions d'exercice des missions sont le cadet des soucis de notre hiérarchie. Les services d'appui à la publicité foncière (SAPF) qui vont se mettre en place dans le cadre des « relocalisations » seront, dans les années à venir, un prétexte de plus pour déshumaniser un peu plus le travail et supprimer et délocaliser quelques emplois supplémentaires.

## Création du PELP (Pôle d'évaluation des locaux professionnels) à Colomiers

### Particularité des locaux professionnels

Les locaux professionnels présentent des particularités qui ont motivé la création d'une sous-structure au sein du CDIF de Colomiers.

**Il serait réducteur d'assimiler la charge de travail du PELP aux seules déclarations 6660 REV.** Il faut y ajouter le traitement des types de **locaux spécifiques** comme les établissements industriels, les transformateurs, les antennes... et rappeler **la technicité et l'enjeu fiscal de dossiers lourds** comme Airbus, les aéroports, Tisséo... Aussi, l'organisation du futur PELP ne saurait être calquée sur la gestion des locaux d'habitation.

Cette spécificité des locaux professionnels avait conduit à l'affectation d'un chargé de mission dédié à l'organisation du futur PELP. Or, depuis le départ de l'ancien chef du CDIF, le 1er janvier 2021, ledit chargé de mission assure son intérim. Le service ne dispose **donc plus de chargé de mission pour préparer l'organisation du travail pour les locaux professionnels.**

La gestion de ces locaux requiert des connaissances particulières qui se renforceront avec l'expérience des membres de l'équipe. Aussi, **la fongibilité des postes entre le PELP et le reste du CDIF de Colomiers nous paraît contradictoire avec la création même du pôle.** Les agents ont donc interrogé le directeur sur la possibilité de **créer une ligne au Tagerfip spécialement pour le PELP.**

Le PELP sera une cellule départementale au sein du CDIF de Colomiers. Cette anomalie dans l'organigramme était justifiée par l'expertise en matière de locaux professionnels de l'ancien chef de service, qui est désormais parti.

## Le personnel affecté au PELP

Le personnel du CDIF de Colomiers actuellement affecté aux locaux professionnels se répartit ainsi :

- trois inspecteurs (dont un arrivé en septembre 2019 et une en 2020). Une inspecteur / inspectrice supplémentaire en septembre 2021 ;
- deux contrôleuses depuis mars 2021 (dont une arrivée cette année). Les documents préparatoires au CTL mentionnent la présence de trois agents B mais le contrôleur qui devait intégrer cette cellule au 1er avril 2021, a finalement été affecté aux locaux d'habitation.
- une agente C

**Les collègues ont demandé à plusieurs reprises à connaître les effectifs chargés des locaux professionnels dans les autres CDIF du département** pour évaluer le nombre de personnes nécessaires à la bonne marche du PELP mais aussi pour prendre contact avec les collègues avec lesquels ils seront régulièrement amenés à échanger. **Cette demande est restée sans réponse.**

Toujours dans la même optique, les agents souhaitent aussi connaître **le volume et la nature des contentieux en cours** (envoi direction, conciliateur, tribunal administratif...). Ils ont demandé **la transmission des listes 33** pour pouvoir faire un état des lieux des contentieux non clôturés. Idéalement, ils avaient souhaité les obtenir pour la période allant du 1er janvier 2017 à aujourd'hui. Là encore, **la demande est restée sans réponse.**

**Malgré ces rétentions d'informations, les projections laissent penser que le PELP sera sous-doté, vu la charge de travail à absorber.**

## L'organisation du travail au sein du futur PELP

Les documents préparatoires du CTL mentionnent deux groupes de travail dont un réunissant des représentants de tous les CDIF du département. **Les membres de l'équipe de Toulouse n'ont pas eu connaissance de l'existence de ces rencontres, n'y ont pas été conviés et n'ont pas été informés du contenu des échanges.**

Pourtant, les agents affectés aux locaux professionnels ont de nombreuses questions sur l'organisation du travail dans le futur PELP :

- comment traiter de manière uniforme les fiches Lascot dans tous les CDIF du département ? Actuellement, 11 000 fiches Lascot ne seraient pas paramétrées ;
- comment sont définis les accueils de premier et second niveau ? Sur quelles bases seront transférées les questions relatives aux locaux professionnels à Colomiers ? Comment se déroulera la délivrance d'information ?
- quelle documentation (archives, EDD...) sera transmise au CDIF de Colomiers ? Les agents auront-ils accès à Hypo-scan ?
- qui traitera les anomalies, les MDC et les EDD mixtes ?
- comment les liaisons entre le PELP et les autres interlocuteurs de la DGFIP seront-elles organisées (vérificateurs, PCE, DIRCOFI, DVNI...) ? Y aura-t-il un référent "locaux professionnels" au sein de la DAJ ?



Voici autant de **questions très concrètes auxquelles il conviendrait que la direction réponde au plus tôt, avant la mise en place du PELP et la sortie des avis de taxe foncière à l'automne.**

## Le traitement des déclarations et contentieux du CDIF de Toulouse

En plus de la création du PELP, les agents de Colomiers doivent prendre en charge les déclarations et les contentieux transmis par le CDIF de Toulouse. Là encore, ils ne disposent toujours pas d'informations précises.

Il semblerait qu'il y ait au total **environ trois cent déclarations et autant de contentieux. Ces stocks n'ont pas été classés** (TA, PCE, zone géographique, date de réception, montant contesté, surface...). **Les plus anciens datent de 2017/2018.** Il semble important de souligner que le CDIF s'était engagé à prendre à sa charge les déclarations et contentieux antérieurs au 1er janvier 2020 mais que le PELP a été destinataire de dossiers très récents.

Sur l'échantillon auquel ils ont eu accès, **leur nature, technicité et enjeux fiscal sont très hétérogènes. Aucun soutien technique ne leur a été fourni** pour gérer des dossiers d'autant plus difficiles à prendre en charge qu'ils sont datés.

Afin que le service ne se retrouve pas dans une situation similaire à celle du CDIF de Toulouse dans un avenir proche, les collègues ont demandé un **audit interne** pour comprendre les raisons de ces retards. **Sans pointer du doigt les collègues toulousains qui ont connu de graves difficultés et probablement autant de souffrance au travail, les agents de Colomiers souhaitent comprendre les mécanismes qui ont conduit à une telle situation. À ce jour, la direction locale n'a pas non plus communiqué de réponse sur ce point.**

### L'aménagement du CDIF

En plus de la création du PELP et de la récupération des dossiers toulousains, les bureaux du CDIF vont faire l'objet de travaux afin que tous les agents puissent être installés au même étage du bâtiment du Colomiers. Ce déménagement est perçu comme une amélioration de nos conditions de travail qui peut être saluée.

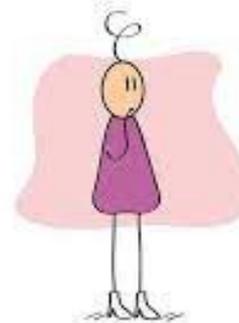
Toutefois, à la lecture des documents préparatoires du CTL, des interrogations émergent :

- Ils font apparaître que les agents auraient déjà été positionnés sur plan pour réaliser les câblages mais personne n'a été consulté ;
- Seulement deux semaines de travaux ont été prévues alors que tous les plafonds doivent être refaits. Est-ce suffisant ?
- Où travailleront les agents pendant les travaux ?
- La BIL ou des déménageurs aideront-ils le service ?

Comme le montre ces interrogations au plus près du terrain, nous sommes loin de la théorie qui prédomine dans les documents fournis aux représentants des personnels.

La problématique que révèle ces situations est la même que celle qui met à mal les hôpitaux, les établissements scolaires en cette période pandémique : le manque de moyens tant sur le plan humain que matériel. Les 52 suppressions qui viennent s'ajouter cette année en Haute-Garonne aux centaines intervenues depuis une vingtaine d'années sont à l'origine du malaise qui frappe la plupart des services.

UN JOUR, J'AI VIVRE EN THÉORIE  
PARCE QU'EN THÉORIE  
TOUT SE PASSE BIEN



**Sous couvert de rigueur budgétaire, du sempiternel refrain matraqué par des média aux ordres « on ne peut plus se permettre », ce sont les missions des services publics qui sont détériorées pour les usagers et le quotidien des fonctionnaires qui les rendent, qui devient de plus en plus dégradé et vidé de son sens.**

**Rien n'est irréversible et nous appelons de nos vœux une réaction de la population et des salariés pour stopper cette course à la barbarie qui, en cette période de pandémie est encore plus visible.**

**Les seuls combats perdus d'avance sont encore et toujours ceux qui ne seront pas menés...**

